

# Espaces verts : la ville se prépare au zéro pesticide

**Environnement** | Comme toutes les autres collectivités locales, la commune y est tenue de par la loi qui leur interdit l'usage des produits phytosanitaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera interdit aux collectivités locales d'utiliser des pesticides pour entretenir les espaces verts. Au même titre que les conseils régional et départemental et les autres communes, Bagnols-sur-Cèze s'est préparée à cette échéance. « En fait, une loi de 2014 fixait l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires à 2020, relève Rémy Salgues, adjoint au maire délégué aux espaces verts, mais la loi de transition énergétique a ramené l'échéance à 2017, selon la volonté de Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, dans le souci de préserver l'eau, les milieux aquatiques, les humains et la biodiversité. »

Cette mesure s'inscrit également dans la poursuite d'un processus. Ainsi, depuis 2011, la législation restreint l'usage des sulfates, à proximité d'une école par exemple. « La Ville a déjà commencé à utiliser des produits à faibles risques, ajoute l'élu. La nouvelle loi interdit l'usage par les collectivités de produits phytopharmaceutiques traditionnels sauf pour les cimetières, les terrains de sport et la voirie difficile d'accès. Mais, dans l'esprit du texte, nous chercherons à utiliser ces produits au minimum, quelles que soient les situations. »

## Un diagnostic en 2012

L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier prochain a été anticipée depuis plusieurs années. En 2012, la municipalité a fait faire une étude-diagnostic pour établir la façon de procéder. Celle-ci a notamment débouché sur des préconisations telles que l'emploi de paillage sur les espaces verts, privilégier la goutte-à-goutte plutôt que l'aspersion, préférer les plantes méditerranéennes et systématiser le fauchage raisonné, un au printemps et un autre en automne, à la repous-



■ Rémy Salgues, Olivier Carmaux et Tristan Grimal au cimetière : le désherbage mécanique demande plus de temps. Th. D.

« On applique déjà une logique de culture raisonnée et les Bagnolais doivent également s'habituer à voir de l'herbe pousser ici et là, indique encore Rémy Salgues. C'est la nature et ce n'est pas pour autant que c'est négligé. Nous venons aussi de vivre deux printemps plutôt arrosés. Ça ne nous facilite pas la tâche à ce niveau. »

## Un changement qui a un coût

Cinq agents du service espaces verts - les chefs d'équipes - ont été envoyés en formation pour passer les certifications nécessaires, à l'usage des produits mais aussi pour leur achat. Ils ont d'autre part pris l'habitude de porter les vêtements de protection, véritables combinaisons qui permettent d'isoler totalement l'utilisateur.

Les changements de pratique, passer de l'application de produits au désherbage mécanique, supposent également l'acquisition de nouveau matériel. Ainsi, la Ville a acheté des débroussailluses sécantes électriques, plus efficaces et beaucoup moins bruyantes que les rotatifs, et des brosses métalliques qui permettent également de désherber. Rémy Salgues estime entre 20 000 et 30 000 € les dépenses en équipements de la commune induites par ces nouvelles pratiques.

Il faut encore préciser que les produits biocontrôlés coûtent plus cher que les phytosanitaires traditionnels et ils n'ont pas le même effet : ils ne circulent pas dans la sève du végétal pour le détruire jusqu'à la racine. Ils provoquent le dessè-

chement des feuilles mais la racine demeure. Au bout d'un certain temps, il y a donc repousse.

« Avec le désherbant, on en passait trois fois par an et c'était fini, indique Tristan Grimal, responsable du groupe paysages au service espaces verts de la Ville. Maintenant, c'est un travail continu. Comme nous ne sommes pas plus nombreux au service, on s'organise différemment. Par exemple, pour préparer le cimetière et ses cinq hectares pour la Toussaint, ça mobilise les cinq équipes pendant trois jours et demi à quatre jours. »

Il n'est toutefois pas mécontent de l'interdiction des phytosanitaires : « Pendant la formation, on nous a présenté leurs dangers, ça fait peur ! Et puis, leur utilisation est compliquée avec toutes les précautions qu'il faut prendre. »

En centre-ville, la commune n'utilise déjà plus ce type de produits. Le désherbage y est assuré par l'entreprise Nicollin.

L'année 2016 a encore été mise à profit pour des expérimentations : utilisation de copeaux près de l'école Jules-Ferry, plantations de fleurs pour occuper des plates-bandes entre le collège Gérard-Philipe et les Eyrieux...

La ville de Bagnols-sur-Cèze n'en est pas à viser le label "Terre saine". Son but premier est de respecter la loi et de contribuer à préserver la biodiversité. Ce n'est déjà pas mal.

THIERRY DEVIENNE  
devienne@midilibre.com

## REPÈRES

### La France gros consommateur

La France est le troisième plus gros consommateur mondial - et le plus important en Europe - de produits phytosanitaires avec quelque 76 000 tonnes par an.

### L'agriculture largement en tête

Le secteur agricole est de loin le plus gros utilisateur de ces produits avec une proportion de 90 %, les collectivités locales et les particuliers se partagent à peu près équitablement le reste avec 5 % chacun.

### Une situation qui doit évoluer

Ces pratiques ont cours depuis 60 ans et les scientifiques ont établi qu'elles ont un impact sur l'eau, les nappes phréatiques et les rivières.

## Les Plans particuliers d'intervention passent de 5 à 10 km autour des centrales nucléaires EDF

**Sécurité** | Le site de Marcoule n'est pas concerné mais celui du Tricastin l'est.

L'assemblée générale de la Commission locale d'information (Cli) Marcoule-Gard a été dominée par une information : la loi de transition énergétique a notamment pour effet de faire passer les Plans particuliers d'intervention (PPI) autour des Centrales EDF productrices d'électricité de 5 à 10 km. Marcoule n'est pas concerné. En revanche, le Tricastin l'est. Treize communes du Gard seront impactées. « Mais elles sont déjà dans le PPI de Marcoule », a fait remarquer Alexandre Pissas, le président de la Cli.

Il a toutefois questionné le représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire à ce sujet, notamment sur les distributions de comprimés d'iode en cas

d'accident nucléaire. L'intéressé a d'abord confirmé qu'aucun changement n'est prévu au sujet de Marcoule avant de préciser : « La distribution d'iode ne prend pas en compte le changement de rayon pour l'instant. En cas de crise, les mesures seront prises par la préfecture de la Drôme. »

Pour le reste, cette réunion a permis de faire le bilan des incidents survenus en 2016, en tout cas jusqu'au 6 décembre, chez les différents exploitants du site. Leur nombre est comparable à ceux de 2015. Ils sont tous d'un niveau faible. Alexandre Pissas a annoncé qu'en 2017 la Cli tiendra une réunion publique « pour donner des informations importantes sur le site et le public

pourra poser des questions ». Puis il a résumé l'activité de la Cli en 2016 : participation à des réunions « nombreuses et riches ». En juillet, les exploitants ont présenté des exposés sur les mesures prises en matière de sûreté nucléaire. En octobre, les mêmes partenaires se sont retrouvés pour faire le point sur ce qui a été réalisé. Avec l'université de Nîmes, un séminaire droit et contentieux du nucléaire a eu lieu au Visiatome. La Cli a aussi été présente au 5<sup>e</sup> forum européen de radioprotection. Les représentants de l'ASN et de l'ASN défense ont ensuite présenté leurs bilans. En conclusion, pour l'ensemble des exploitants de Marcoule, « le niveau de sûreté et de radioprotection est globalement satisfaisant ».

Des interventions des différents exploitants, il ressort quelques informations marquantes.

### Des perspectives de développement

Au Commissariat à l'énergie atomique, le démantèlement de Phénix doit être achevé avant 2050. Son directeur a fait remarquer : « Le CEA continue d'investir lourdement à Marcoule pour faire vivre le site, avancer dans la recherche et le développement et le démantèlement. » Centraco est autorisé à augmenter sa capacité de traitement des déchets liquides incinérables et prévoit des développements de son activité. Ses effectifs ont augmenté de

13 personnes en 2016 et il en sera de même en 2017.

En 2016, Areva Melox a repris la fabrication de Mox pour les Japonais. Elle avait été interrompue à la suite de l'accident de Fukushima. Le Japon va même en fabriquer chez lui et des spécialistes nippons sont actuellement en formation chez Melox.

Cette unité compte d'autre part soutenir les projets internationaux de recyclage au Japon, en Chine, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Par ailleurs, Melox poursuit son programme d'investissement de 20 M€ relatif à la sûreté. Il comprend notamment la construction d'un nouveau Poste de commandement de crise.

Th. D.

## AGENDA

### Midi Libre

● **Rédaction Gard rhodanien**  
520, avenue Roger-Salengro,  
30 200 Bagnols-sur-Cèze,  
☎ 04 66 79 39 79 ;  
fax 04 66 79 39 80 ;  
redac.bagnols@midilibre.com

● **Publicité**  
Midi Média Publicité,  
520, avenue Roger-Salengro,  
30 200 Bagnols-sur-Cèze,  
☎ 04 66 79 39 95,  
fax, 04 66 79 39 96,  
pubbagnols@midilibre.com  
Petites annonces : immo,  
auto, divers, ☎ 04 3000 7000 ;  
emploi ☎ 04 3000 9000.  
Carnet ☎ 04 3000 8000.

● **Pharmacies de garde Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit** :  
pharmacie Preiss, chemin de Lagaraud, à Bagnols.  
**Roquemaure**  
et **Villeneuve-lès-Avignon** :  
pharmacie Daubas, 206 rue de la République, à Laudun,  
Tél. 04 66 79 44 13.